

RÉUNION du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'USSEL D'ALLIER, régulièrement convoqué par écrit le 08/04/2024 s'est réuni, sous la présidence de monsieur Marcel Soccol, maire en exercice, à la mairie.

Présents : Mmes et M. ASENSIO Bernabela, BONNEFOUS Sylvain, BROCH Catherine, CARTERON Christophe, de FLEURIAN Emmanuel, DUFLOT Gérard, DUPUY Nathalie, GOUAT Jean-Pierre, SOCCOL Marcel.

Absente : Mme JOLLIVET Jeanne,

Absente excusée : Mme HOLJEVAC Catherine, qui a donné pouvoir à M. CARTERON Christophe

M. Emmanuel de FLEURIAN a été élu secrétaire de séance

En préambule au conseil municipal, un représentant commercial de la Société Valocime est venu présenter sa proposition de location du terrain de l'antenne téléphonique

Après lecture, le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 23 février 2024 a été approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard DUFLOT, approuve à l'unanimité le compte administratif 2023, présenté par Monsieur Marcel SOCCOL, Maire, qui a quitté la séance pendant le vote, faisant apparaître un excédent de 166 608,45€ en section de fonctionnement et un excédent de 33 562,95€ en section d'investissement.

Vote du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2023, établi par les percepteurs : Carole DELAGE, Jessica KIMINU, Mickaël MAGNIER.

Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'année 2023, qui sera reportée dans le budget 2024.

Résultat reporté en fonctionnement (002) :	131 785,40€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	34 823,05€
Résultat reporté en investissement (001) :	33 562,95€

Vote du budget 2024

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	259 220,40€
Section d'investissement :	201 890,00€

Vote du taux des taxes communales pour 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les taux des taxes communales comme suit :

Taxe Foncière Bâti 32,76%, Taxe Foncière non Bâti 38,69%, Taxe Habitation 9,83%

Aucune modification de taux n'est apportée par rapport à l'année dernière. La seule augmentation vient de la valeur des bases + 3,9% , fixée par l'Etat.

Listes des subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'octroyer en 2024 les subventions suivantes :

Commune d'Etroussat pour le Feu d'artifice du 14 juillet	500€
ACCA d'Ussel d'Allier subvention annuelle	200€
Amicale Laïque d'Ussel d'Allier :	
Subvention annuelle	500€
Subvention pour le Téléthon 2023	636€
Va z'y ma subvention annuelle	550€
Amicale des pompiers d'Etroussat subvention annuelle	200€
Entraide et solidarité subvention annuelle	200€
Souvenir Français subvention annuelle	80€

Zone de limitation de vitesse sur la commune

Suite au constat : les voitures traversent le bourg et le lieudit la flotte en dépassant la vitesse autorisée.
Monsieur le maire propose de limiter la vitesse.

Après délibération, le conseil municipal propose à monsieur le maire (dans le cadre de ses pouvoirs de police) de limiter la vitesse dans le bourg à 30km/h et à 50Km/h au lieudit la flotte.

Et décide l'achat de panneaux pour la signalisation de ces limitations.

Dans le cadre de la sécurité routière, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au conseil départemental dans le cadre de la campagne amendes de police 2024, pour le projet de limitation de vitesse dans le bourg.

Monsieur Jean-Pierre Gouat tient à rappeler que les règles de stationnement, interdisent de stationner sur l'espace vert de la petite place, située sous la propriété Gerbaud, ainsi que de chaque côté de la fontaine.

Projet panneaux photovoltaïques

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été démarché pour un projet de panneaux photovoltaïques sur des terrains appartenant à la commune au lieudit Marcillat.

Le conseil municipal trouve l'idée intéressante et demande au maire de poursuivre les investigations et les démarches. Le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le ou les dossiers.

Signalisation de la salle des fêtes

Il a été rapporté en mairie, par des utilisateurs, qu'il était difficile de trouver la salle des fêtes d'Ussel car elle n'est pas signalée. De ce fait des devis d'enseigne ont été demandés et monsieur le maire dit qu'il sera possible de solliciter une aide financière à la communauté de communes pour aider au financement.

Fin de la réunion à 21h23